'ENCAN.
ESCOFFIER
... de salon, de Faivre, en pa... Lambrequins, dentelles, glace, en acajou, rouge, jardinières, ... tables à ... machines, ... de lit, armoires, ... meubles ... et ustensiles ... environ ... divers, et qu'il serait trop ...

... bureau, ins... et de gaz, cof... élévateur, le ... à recevoir, créanciers.

CONNOR,
... dans le ... stème et ...
..., Chartres
..., etc., ve, Sarah ...
de District pour la ...
... en partage.

... ÉTAIRE.
... etc.
k Hottinger.
... de District Orléans.

AIRE.
... et centrale, ... près de ...
... et terrain Remparts, ... commode, ... près la rue
A CREDIT.
I. Forstall.
District pour la
... en par-

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 18 JUIN 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de commodités modernes) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

AMERIQUE, Santelli, mercredi, 18 juin.
NORMANDIE, Frangeul, mercredi, 25 juin.
LABRADOR, Collier, mercredi, 2 juillet.

Prix du passage pour le Havre: première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe...$60
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $22, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
41 rue Carondelet, au premier!

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Est également émettent des ordres pour passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $90.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie,
Agents-généraux, 42 rue de l'Union,
22 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis,
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers, $18; excursion, $36, y compris literie; Se chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet,
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
2 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 21 juin à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—

KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS,
Le steamer

RIO GRANDE,
Capt. ———

arrive de son quai, au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P. 0/0
Passage—Cabine...$40
Entrepont...20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
4 mai—1an Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SAISON D'ETE.

Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

	TRAINS
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing	1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing	4 p. m.
EXCURSIONS.	
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing	8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing	7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville	6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement	6 p. m.
RETOUR.	
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis	5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis	6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches	3 p. m.

Retour en ville à temps pour le premier train.
PRIX DU TRAJET aller et retour...$1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour...$1 00
Enfants, moitié prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. B. COYLE, Agent,
30 avril— 47 rue Carondelet.

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

... Opérations de tout genre dans ... recours de tous art... Pose de palais artificiels

G. P. MALONEY, D. D. S,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,
150...RUE DU CANAL...150
près Marais.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

ANT. CARRIERE,
E. Carrière, Chas. J. Carriere

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 133 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux ...

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE-ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx.
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx.
Hâvre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx.
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Hâvre vers le 20 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 20 août 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, 2ème classe, $60, entrepont, $35.
Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $63, d'Anvers ou Bordeaux.
Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.
Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.
Le steamship MARSEILLE est parti du Hâvre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin et de Bordeaux le 10 juin.
La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ses vapeurs par d'autres.
Pour achats de billets, etc., s'adresser à
13av— FORSTALL, CLAYTON & CO, 173 rue Commune.

BAYOU LAFOURCHE.

"B" Bayou Lafourche Packet Company. "B"

W. G. COYLE, Président. J. J. FOWLER, Secrétaire.
MAX BLANCHARD, Surintendant.
Le fin marcheur Electric Light Packet

KEOKUK,

MAX BLANCHARD, Capitaine. M. E. LANDRY, Commis.

Partira les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 p. m., pour Donaldsonville, Thibodaux, Laurel Valley et les points intermédiaires sur le Bayou.
Un Commis est à la tête de la rue Bienville, tous les jours, pour recevoir le fret.
5 janv— P. D. SIMON, Agent, No 75 rue Decatur.

PHARMACIE DUCONGE.

39...RUE DE CHARTRES...39
NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHE

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, à favorablement connue, un assortiment complet de MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'il a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments nouveaux dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison exécute des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Williams' Dysentery Remedy. 1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ,

Coin des rues Royale et Bienville,

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie en massif et plaqué, des Ciseaux pour les dames, etc., etc. Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers goûts.
N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

LA VIEILLE ROUTE, SI SURE.

Qui conduit à toutes les villes de l'Est, sans changement de cars, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla, Lynchburg, et Washington, D. C., en chars dortoirs. Trains complet de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m.
Côte accommodation	3:35 p. m.	9:05 a. m.
Malle rapide	6:25 p. m.	9:45 a. m.

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St-Charles et Commune et Fen, peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."
C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKENNY, Assist.-Agent Gén des Pass.
W. B. KNISKERN, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général.
26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m.
Coast accomodation	3:35 p. m.	9:05 a. m.
Fast Mail	6:25 p. m.	9:45 a. m.

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodations can be secured.
C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENNY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKERN, Ticket Agent.
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.
26 janv—

Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivées.
Express No 2. 9.15 A. M.	Express No 1. 7.00 A. M.
Express No 4. 5.30 P. M.	Express No 3. 10.45 A. M
Excursion du Dimanche part	7:30 a m
Excursion du Dimanche arrive	8:20 p m

Le Standard Gauge, voie ferrée en acier à tous les points, Nord, Est et Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une agréabilité à l'autre de chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.
Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.
Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.
MATT. KENNEDY, Agent des Billets.
WM. MURRAY, Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN, Assist. Agent Gén. des Passagers.
11déc—

Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.

Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2. 9:15 A. M.	Express No 1. 7:00 A. M.
Express No 4. 5:30 P. M.	Express No 3. 10:45 A. M
Sunday Excursion leaves	7:30 a m
Sunday Excursion arrives	8:20 p m

The Standard Gauge, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.
Ticket office—22 Camp St., cor. Common.
MATT. KENNEDY, Ticket Agent.
WM. MURRAY, Gen. Southern Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
12 déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.		DE LA VILLE. Départ.	
5:00	a. m.	4:30	a. m.
6:30	a. m.	7:00	a. m.
7:30	a. m.	8:00	a. m.
8:30	a. m.	9:30	a. m.
11:00	a. m.	11:30	a. m.
12:01	p. m.	1:00	p. m.
1:30	p. m.	2:00	p. m.
2:30	p. m.	2:30	p. m.
3:00	p. m.	3:00	p. m.
3:30	p. m.	3:30	p. m.
4:00	p. m.	4:00	p. m.
4:30	p. m.	4:30	p. m.
5:00	p. m.	5:00	p. m.
5:30	p. m.	5:30	p. m.
6:00	p. m.	6:00	p. m.
6:30	p. m.	6:30	p. m.
7:00	p. m.	7:00	p. m.
7:30	p. m.	7:30	p. m.
8:00	p. m.	8:00	p. m.
8:30	p. m.	8:30	p. m.
9:00	p. m.	9:30	p. m.
10:00	p. m.	10:30	p. m.

O. M. DUNN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

CHEMINS DE FER

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R. G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ	11 A. M.
Arrivée	3:10 P. M.

Par la voie du Mississippi Valley Railroad, de l'Illinois Central, vers Calhoun.
Chars-dortoirs entre la Nlle Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

QUEEN AND CRESCENT LINE. New Orleans and North-eastern Railroad.

Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points
Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.

Doubles trains-express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

	Départ de la Nlle-Orléans	Arrivée à Cincinnati
Express du matin	9:00 A. M.	5:35 P. M.
Malle-express du soir	8:30 P. M.	7:20 R. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles.
E. H. GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN, Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O and N. E. Nlle Orleans, Le.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R. Nlle-Orleans, Le.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent Queen and Crescent Line.
H. COLLBRAN, Gen'l Frt. Agent. Cincinnati, Ohio.
22 janv—6m

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

Trains on this road arrive and leave from the Jackson Passenger Depot as follows:

Leave daily at	10:00 A. M.
Arrive daily at	3:10 P. M.

Trains run north to Baton Rouge, 48 miles.
JOHN BRADLEY, Superintendent.
3déc—

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

Les convois de ce chemin de fer arriveront et partiront de la gare à passagers du chemin de fer Jackson, comme suit:

Départ chaque jour	10:00 A. M.
Arrivée chaque jour	3:10 P. M.

Les convois vont au nord s'arrêtent à Baton Rouge à 48 milles de la ville.
JOHN BRADLEY, Surintendant.
3déc—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS. VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE

des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, qui prolonge leur course jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune, Nlle-Orléans.
R. W. GILLESPIE, Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER, Agent-Général du départ des passagers Mobile, Ala.
14 fév—1an

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 32, 34 et 36 RUE MARAIS, Entre Conti et St-Louis.

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)
HAS. P. TRUSLOW, Président. M. H. WOOD, surintendant. CHAS. W. DROWE, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.

Pour Labadieville, Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION.

P. Charlet, Capitaine. Frank Bergeron, Commis.
Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.
Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le fret pour tous les débarcadères ci-dessus nommés.
A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hooker" prendra ... "Assomption" au delà de ce débarcadère.
20 janv—

Côte Supérieure et Donaldsonville.

BELLE OF THE COAST.

J. Ancoin, Capitaine. Ben Nicolle, commis.
Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.
... en tout temps pour recevoir le fret pour tous les bé... B. RIVET, Agent.
"Col. Hooker" prendra tout le fret destiné à "l'As...

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849
—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Une assurance mutuelle ... ... des risques de gré à gré, émise contre des risques d'incendie.

W. A. LYMAN...Président
CHAS. H. DOLSEN...Vice-Président
CHAS. E. RICE...Secrétaire

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Pat. E. Mortimer
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
...	J. J. Reiss,
...	Louis Pradat,
...	Harry L. Finch,
Lucien Deléry,	A. H. Steward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	E. D. Wallace,
...	R. F. W. Seibrecht,
S. O. Coulon,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman.	O. K. David

Traitées ... agences dans la Louisiane, le Texas et le Mississippi et l'Arkansas.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gin (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés contrôlés à saurs exportés de Hollande sous la marque "Comarge" en petits barils dits ...

2°—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A... illaume & Cie., négociants en vins fins et cognacs à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigant (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, désireux connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de laine pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame de Tours, et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Fhippe ... & Co de Rio et de MM. Holleworth & ..., Santos exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et coton à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jaillon, fabricant de conserves, sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient (département du Morbihan) voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente en consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires, il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de Vals, ... spécialités ... antiépidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais, voudrait un correspondant à la Nouvelle Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire), offre au public ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant, selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Benoist, 25 ... (France) ayant travaillé comme surintendant aux Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co, Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 232 rue Tchoupitoulas. M. E. Decandt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à une heure P. M.
La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.
Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Ligne de la rue Commune.

Station de départ: rue du Canal, près la Levée. Parcours: De Canal à Commune, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'entrée, Avenue Lafayette, Esplanade ... Lafayette à Bon Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne à ... à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus ... la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Dauphine et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carondelet, Poydras à Front, à la Station à Canal.

... ligne de la gare du chemin de fer Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3ème district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Dé... on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St.-Charles, Canal, la rue Royale, la rue Bourbon, Esplanade, ...

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Primes d'incendie.	$644,116 33	
Primes maritimes.	227,403 48	
Primes de rivières.	37,703 99	$909,223 80
Primes acquises pendant l'année 1882		201,117 02
Total des primes		$1,110,342 82
A déduire—		
Réservé pour risques non échus	$316,697 92	
Primes remboursées	38,840 83	
Réassurances	107,917 84	475,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter:		
Intérêt sur placements	$33,382 42	
Sauvetage	7,713 48	41,096 90
Revenu net		$675,983 14
A déduire—		
Pertes sur le feu	$333,156 56	
Pertes maritimes	107,175 90	
Pertes de rivières	7,745 6	
Total des pertes	$447,077 51	
Réduction, commissions taxes, etc., dépenses	212,556 33	660,633 84
Profits nets		$15,349 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		94,205 15
Total du surplus		$109,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189 36
Bons 4 p 0/0 des Etats-Unis	48,000 00
Bons de New Orleans Waterworks	36,000 00
Bons New Orleans City Railroad Co.	37,500 00
Bons New Orleans Pacific Railway	1,820 00
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00
Actions Levee Steam Cotton Press	96,730 00
Bons Bataillon Washington Artillery	500 00
Bons St Bernard Steam Engine	100 00
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,500
Actions de la State National Bank	700 0
Actions à la Valette Dry Dock Company	4,000 00
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,200 00
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00
Propriété foncière de vil	63,581 00
Billets 1re hypothèque	129,364 06
Prêts sur demande	86,930 17
Billets garantis par nantissement	16,160 00
Billets à recevoir en règlement de primes	3 45
Primes en cours de collection	116,149 44
Dû par agents et en voie de transmission	916 66
Compte en suspens	363 36
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	3,338 07 $830,440 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	216,697 92
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46
Dividendes non réclamés	270 50
Dû à compagnies d'assurances pour réassurance	14,918 71
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99 $830,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.
A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGE,	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. ...RE,	AD. SCHREIBER,
G. T. DUGA,	CHAS. E. SCHMIDT,
J. FATJO,	JULES TUYES.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU QUE CE VINGT-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dûment accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés:

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant, mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles, de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possédera le droit de succession; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation; faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation; exercer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel est organisée cette corporation et la nature des opérations qu'elle doit entreprendre consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de tels autres produits qui en découlent. Pour cela elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication; elle acquerrera, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisé en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement requises ou acquises par la corporation, ainsi qu'en feront foi les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront dévolus à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possédera ou fera partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après; s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections, une majorité des votes élira; et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par ... mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour précité, une nouvelle tentative aura lieu après quinze jours d'avis, pendant quel il, est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance en cette dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation: Emile L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc, et, durant le terme de ladite Direction, M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions des deux offices, et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil sera le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein; de changer, de modifier ou de rappeler tous les règlements, ainsi que l'exigeront les circonstances, pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites; de même que cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoqués dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui en possèdent au moins les trois-quarts, comme montant, des actions du capital, après un avis préalable de trente jours de ladite convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir, et, en cas de manque d'entente chez eux, ils en ont recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM George C. Andry et George Grima, tous deux de cette ville, jouissant de leurs droits de témoins qui ont apposé leurs signatures avec celles des personnes comparues et avec moi, après avoir entendu la lecture de tout ce qui précède.
(Signé)
A. CARRIÈRE & SONS,
D. A. CHAFFRAIX,
A. A. LELONG,
GILBERT H. GREEN,
C. CAVAROC & SON,
GUSTAVE PITOT,
G. C. ANDRY,
GEO. GRIMA,
EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 226, à la page 657 et suivantes.
Signé,
GEO GUINAULT
Sous-annotateur
Nouvelle-Orléans, Le 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enliassé en mon bureau.
EDGAR GRIMA, notaire.
Nouvelle-Orléans Le 24 janvier 1884.

... de la rue Esplanade des Fair Grounds.

... départ: rue ... Parcours: ... Dauphine jusqu'à ... jusqu'à Broad, Broad ... déjà à la station ... suivent la même ... de tourner dans la ... la rue Dumaine jusqu'à ... longent les bords du Bayou ... la Grande Route St-Jean ... à la station ... des Fair Grounds ... Gentilly, la ... Broad ... et principalement par la rue ... jusqu'à la rue du Canal.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE,
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,909 24
Passif	2,670,333 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois. Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans ...

Consulat de France de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.

Direction Générale des Manufactures de l'Etat

TABACS EXOTIQUES.

AVIS AU COMMERCE.

IL sera procédé, les jours ci-après, à 2 heures et demie après-midi, au Ministère des Finances, en séance publique, à l'adjudication sur soumission cachetée des fournitures suivantes:

Le jeudi 5 juin 1884.

1° Quatre millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de "Maryland franc", des récoltes de 1882 et 1883, conformes à quatre types, sous les marques MA, MA, MB et MC, et divisés en quatre lots de un million de kilogrammes chacun.

2° Seize cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles d'Ohio, des récoltes de 1882 et 1883, conformes à trois types, sous les marques OA, OB et OC, et divisés en deux lots de huit cent mille kilogrammes chacun.

Le vendredi 6 juin 1884.

1° Cinq millions neuf cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles de Kentucky, des récoltes de 1882 et 1883 comprenant cinq millions six cent mille kilogrammes conformes à trois types, sous les marques KA 1, KB 1 et KC 1, et divisés en quatre lots de quatorze cent mille kilogrammes chacun et trois cent mille kilogrammes conformes à deux types, sous les marques KA 2, KB 2 et formant un seul lot.

2° Douze cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles de Virginie, des récoltes de 1882 et 1883, conformes à trois types, sous les marques VA, VB et VC, et divisés en deux lots de six cent mille kilogrammes chacun.

Les soumissions cachetées seront déposées sur la table du Conseil supérieur des Tabacs, à chacun des jours indiqués et à l'ouverture de la séance, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Des exemplaires des cahiers des charges approuvés par M. le Ministre des Finances pour servir de base à chacune des adjudications, seront mis à la disposition du commerce dans les bureaux de l'Administration centrale des Tabacs, à Paris, dans ceux des Manufactures nationales de Paris (Gros Caillou), du Havre, de Marseille et de Bordeaux, et à la Chancellerie des Consulats de France, à New York, Baltimore, Richmond et la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis).

Les types en conformité desquels les livraisons devront être faites sont déposés à la Manufacture de Paris, quai d'Orsay, No 63, et le commerce pourra les y voir tous les jours ouvrables de 1 heure à 4 heures.

Paris, le 18 mars 1884.
Le Directeur-Général,
BRONAULT.

Pour copie conforme:
Le Consul Général,
Chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC
25 avr—

Compagnie d'Assurances des FACTORS AND TRADERS,

49 rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.

Les Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires pour les vingt mois finissant le 31 décembre 1883.

Primes—		
Sur les risques d'incendie	$712,177 06	
Sur les risques de rivières	160,392 25	
Sur les risques de mer	29,249 62	
Primes non échues 1882	76,079 00	
		$967,898 96
Déduire—		
Primes non échues	163,976 99	
Primes remboursées	66,902 94	
Réassurances	120,000 49	
		350,560 12
Primes nettes gagnées		$607,338 84
Ajouter—		
Intérêt sur les placements	72,677 82	
Sauvetage reçu	6,161 49	
		78,839 31
Revenu net		$716,173 15
Déduire—		
Pertes sur incendie	$251,958 23	
Rivières	71,952 48	
Mer	21,913 99	
	$345,824 69	
Réductions	67,943 32	
Commissions	55,781 34	
Dépenses générales, impressions et fournitures de bureau	33,337 56	
Bonus des Réassureurs	9,149 66	
Taxes d'Etat et de Ville	8,462 06	
		520,497 58
Balance		195,680
Ajouter: profit et pertes, gain dans les valeurs sur le marché, sur les placements		98,692 26
		$194,372 82
Intérêt payé au novembre 1883	$60,000 00	
Intérêt payé en juillet 1883	59,085 40	
		118,665 40
		$77,707 42
Pertes non payées		79,499 56

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant en caisse	$169,016 57
Comptes en voie de collection	159,595 98
Billets à recevoir, notes en nantissement	27,585 72
Billets à recevoir, billets à primes	5,983 39
Billets à recevoir, billets hypothécaires	104,127 07
Actions de banque et autres, valeur du marché	49,966 00
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	194,762 00
Bons de ville et d'Etat, valeur du marché	309,000 00
Immeuble	166,690 00
Installation et meubles de bureau	4,500 00
Dû au sauvetage	12,500 00
Faisant un total de	$1,096,036 73

qui précède est une copie vraie et exacte de la compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi le 17ème jour de janvier 1884.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

Directeurs.

Baby L. Noble,	John Chaffe,
Richard Milliken,	Sam'l Friedlander
Sam. M. Welmsley,	A. H. May,
Samuel H. Boyd,	Wm J. Behan,
L. F. Kohlmann,	Chas Chaffe,
C. C. Jarey	Wm Hartwell,
J. Leeds,	A. T. Lamb,
Louis Bush,	A. Brittin,
John I. Adams,	R. T. Buckner,
Chas E. Black,	O. Hopkins,
Jno. V. Richards,	Thomas Day,
Sam'l Delgado,	John P. Richardson

19 janv—1an Jas T. Rodd.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis ... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissaires étrangers devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

...—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:
I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées ... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui pourraient être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.

43—En temps utile le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient être nécessaires à la Direction.
SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance aussitôt que possible avec le Directeur Général ... (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission devront être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur Général aux Commissaires étrangers ... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.

E. A. BURKE.
Directeur-Général.
Approuvé. ED. RICHARDSON,
Président.
La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française.
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

17me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.

Primes sur l'incendie	$121,774 17	
Primes sur les mers	7,055 49	
Primes sur les rivières	4,523 09	
Primes brutes pour l'année 1883		$133,352 75
Ajoutez les risques courant pour l'année 1882		30,212 30
		$163,565 05
Ajoutez l'intérêt et les profits et pertes	$28,675 61	
Moins les dépenses	10,652 83	18,022 78
Total		$181,587 83
Pertes payées—		
sur les risques contre l'incendie	$49,712 05	
Sur les risques maritimes	1,040 01	
Sur les risques de rivières	268 69	
	$51,020 75	
Réassurances, réductions et primes remboursées	45,461 72	
Taxes et souscription	5,017 38	101,49985
Profits		80,08798
Réserve pour les primes non expirées	$35,430 00	
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes ...	10,916 87	
Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883	16,000 00	
Dividende de cinq pour cent du ... janvier 1884	10,000 00	
Fonds de réserve	11,800 00	
Surplus	1,941 11	
	$90,087 98	

ACTIF.

Billets reçus pour des primes	$850 00
Primes en voie de perception	27,476 62
Prêts et hypothèque	19,932 88
Prêts sur nantissements payables sur demande	27,250 00
Bons des Etats Unis, de la ville et de l'Etat	90,090 00
Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles	69,097 74
Actions de Banque et autres	25,075 00
Meubles de bureau	1,638 80
Argent en caisse et dans les banques	12,586 94
Total	$279,987 98

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Prés.
Em. Wessa, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi à la Nouvelle Orléans le 12me jour de janvier 1884.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux actionnaires, en outre des QUINZE POUR CENT de réduction déjà payés sur leurs primes nettes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payés sur demande.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

37 RUE DECATUR,

mars—1an Nlle-Orléans.

(VINS ET LIQUEURS)

ALCOOL—le gallon	$2 37 à	2 40
BRANDIES—Du pays, le gallon	$2 00 à	2 50
Pêche—vieux, le gallon	1 10 à	1 20
Pomme	2 25 à	2 75
Cognac importé—1877, le gal.	4 90 à	—
1873	5 50 à	—
1870	5 75 à	—
1866	6 50 à	—
1860	7 40 à	—
1858	8 00 à	—
1848	10 50	—
Otard Dupuy & Co's Cognac 1878	5 50 à	—
do do do do 1870	7 00 à	—
do do do do 1854	9 00 à	—
do do do do 1848	10 25 à	—
Bisquit, Dubouché &co, cognac 1878	4 50 à	—
1870	5 50 à	—
1848	9 00 à	—
GENIEVRE—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 20 à	—
Hollande, par gal.	2 75 à	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	2 15 à	2 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à	9 00
Holland par caisse	7 50 à	—
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 p. c. de preuve, par gal.	à	1 15
Ouest	1 15 à	1 17
Bourbon	1 40 à	2 50
Seigle	1 50 à	2 50
Ecosse, importé	4 00 à	4 25
Irlande, importé	4 00 à	4 25
CHAMPAGNE—Roderer Carte Blanche, qts par douz	27 00 à	—
Piper Heidsieck qts par douz.	24 00 à	—
Krug &co, qts par douz.	28 50 à	—
Moet & Chandon — Silery Mousseux, par douz	24 00 à	—
Cremant, Ay, par douz	28 50 à	—
Pintes, $2 en plus		
G H Mumm's & Co Dry Verse nay	24 75 à	—
Extra Dry	28 00 à	—
VINS ROUGES—California Claret le gal.	60 à	65
Zinfandel No 1 le gal.	70 à	75
Clarets Importés — Ordinaire par bar	57 00 à	60 00
Clarets de famille, la bar	70 00 à	80 00
Clarets fins, la bar	90 00 à	175 00
Médoc la caisse	6 00 à	—
St. Julien, la caisse	6 50 à	—
Margaux, la caisse	7 00 à	—
Pontet Canet la caisse	10 00 à	—
Larose, la caisse	12 00 à	—
Léoville, la caisse	12 00 à	—
Chateau Lafitte la caisse	24 00 à	—
Ordinaire la caisse	3 20 à	3 50
Château Dillon, p. cask	125 à	—
Blanquefort p. cask	105	—
Château Dillon p. caisse	7 50 à	—
New Orleans claret par barillet	48 00 à	—
bouteille	2 80 à	—
Malaga par baril et	55 00 à	—
VIN BLANCS — California le baril	57 00 à	58 00
Importé de famille, la bar	65 00 à	80 00
Importé, fin, la bar	90 00 à	175 00
Graves, la caisse	6 00 à	—
Sauternes, la caisse	6 50 à	—
Haut Sauternes, la caisse	10 00 à	—
Latour Blanche, la caisse	18 00 à	—
Chateau Yquem, la caisse	24 00 à	30 00
Ordinaire, la caisse	3 50 à	—
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère Cette, le gal	1 00 à	1 10
Madère, genuine fine, le gal.	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry Gens ne Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	9 00 à	25 00
do très vieux port	6 05 à	—

MATERIAUX de CONSTRUCTION
Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE ROUGH, PER 1,000 FEET

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$16 75
No 2	15 50	No 2	15 00
No 3	13 50	No 3	13 00
Scantling No 1	16 00	Flooring No 1	16 00
No 2	14 00	No 2	15 00
No 3	12 50	No 3	14 00
Ceiling No 1	18 50	Weath Bds No 1	11 00
No 2	15 00	No 2	10 00
No 3	8 50		
Boards, No 1	15 00	Norts No 2	14 00
No 3	13 00	No 4	11 50

(YELLOW PINE DRESSED)

Flooring, No 1	25 00	Ceiling, No 1	25 00
No 2	22 50	No 2	18 50
No 3	20 00	No 3	12 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	20 00
No 2	12 50	No 2	18 00
Boards, No 3	15 00	No 4	12 00

CYPRESS - ROUGH

Boards, No 1	35 00	Boards, No 2	30 00
No 3	25 00	No 4	22 50
No 5	20 00	No 6	13 00
DimensionsNo 1	26 00	DimensionsNo 2	21 50
No 3	18 00		
Dr'ed Bds No 1	40 00	No 4	27 50
No 2	37 50	No 5	22 50
No 3	32 50	No 6	18 00

WHARF TIMBER

No 1	15½	No 3	10
No 2	10		

MAHOGANY TIMBER

No 1	11	No 3	7
No 2	9		

S CEDAR TIMBER

No 1	10	No 3	6
No 2	8		

WALNUT LUMBER

No 1	100 00	No 3	60 00
No 2	90 00		

OAK LUMBER

No 1	60 00	No 3	40 00
No 2	50 00		

SHINGLES

No 1	3 75	No 3	3 00
No 2	3 50		

LATHS

Per 1,000	2 00

BRICK—PER 1,000

River—Choice	10 00	Prime merch'ta.	9 75
Good	9 50	Merchantable	9 00
Lake—Paving	17 50	Lake—Building	8 a 11
Arct	8 00	ICKEd—Paving	13 50
ICKEd—Buildg			

LIME—PER BBL

Alabama	1 25	Western	1 50

PLASTER

Calcined	1 75

CEMENT

Portland	3 50	Rosendale	1 90
Western	1 35		

SAND

River	20	Yellow	30
White	42½		

SLATE—PER SQ

Bangor	6 88	Virginia	—
Chapman	—	Pennsylvania	—
Western	—		

HAIR—PER LB

Plaster	5 06

TILES—EACH

Fire	50	Ridge	18

IRON

Bars round and Square—1 to ¾ in p 100	
Flat, 1½ to 4x¾ inches	2 44
Bands, light, 3 to 6x⅝ inches	2 40
Heavy, 3½ to 6x¼ inches	3 25
Hoops, ... 16, No 17 to 20 G p lb	2 00
Sheet Nos 10 to 14 G	3½
Galvanized, No 26 G	8 7 10
Roofing	
Pig p ton	
Nails, 10d, per keg	2 75
Spikes, cut, per keg	3 15
Wrought	3 50 a 4 25

TIN—PER BOX

Roofing, 1x20x28 inches			16 50
I C do	12 50	1x14x20	8 00
I C 1x14x2)	6 00	Block, p lb	23

COPPER

Roofing per lb	32
Brazier's sheets 12 lb and over	26

BRASS

Sheet, p lb	25

ZINC

Sheet, p lb	7½

LEADS

Pig p lb	5½	Sheet, p lb	7
Pipe p lb			

PAINTS

W'te Lead Spure	6½	Red Lead painters	8
Red extra	7½		

OILS

Linseed, raw, p gl	59	Linseed boiled.	62
Lard winter	90	Lard No 1	70
Cotton Seed			

TURPENTINE

gallon	35

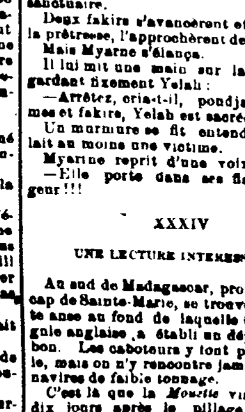

Purifiez le système. Tous ceux qui ont vu et éprouvé les effets des amers Hostetter sur les victimes affaiblies, accablées et désespérées de la dyspepsie d'une affection du foie, de la fièvre ou frissons, des rhumatismes, de la débilité nerveuse, de la décrépitude prématurée, savent que dans ce suprême tonique et altérant il existe un principe spécifique qui pénètre la source même du mal et amène une guérison radicale et permanente. En vente par tous les pharmaciens et les marchands.

FEUILLETON.

No 20 Commencé le 24 mai.

LE Diamant Rouge

PREMIERE PARTIE.

L'ETOILE DE TELHE-SWANY,

—PAR—

Adolphe Racot & Georges Pradel.

Suite.

—Allons, du leste! Affalez-vous sans bruit par les chaînes de l'avant. Es-tu là, Calveyrac?

Ainsi commandait Harnave, après avoir fait le signal aperçu par la Mouette.

—Oui, répondit Calveyrac d'une voix sourde, faisons vite.

Une grappe humaine se suspendit aux chaînes de l'avant. Américains et Bretons sautaient à terre les uns après les autres, silencieux.

—Les armes sont chargées? interrogea Harnave.

—Oui. Et je prends le commandement, sur le danger commence. Vous entendez, les hommes? fit Calveyrac.

—Bien, dit Harnave, avec son mauvais rire. Je ne demande pas mieux, commande, l'amiral. Seulement, comme tu le disais tout à l'heure, faisons vite.

Puis s'adressant aux hommes:

—Par ici, et en file indienne, sans bruit et vivement.

Les hommes s'engagèrent un à un dans le souterrain.

Harnave venait d'abord, guidant les marins avec sa lanterne. Calveyrac marchait sur ses talons; il était suivi de Cayou.

Pas un mot, pas un bruit. Les batteries des rifles étaient enveloppées de toiles, pour éviter le moindre choc.

On fut bientôt dans la salle des magots.

A leur vue, Cayou fit un soubresaut en arrière.

—Qué qu'c'est que ces bêtes-là? murmura-t-il en se signant d'instinct.

Les pankas allaient toujours.

Cependant un des gnômes, hirsute l'air, donnait des signes d'inquiétude en sortant de son immobilité.

Will Bobey venait d'entrer dans la salle. A la vue des magots, il épaula sa carabine.

XXXII

LA LUTTE.

Calveyrac avait vu le mouvement du Yankee. Il fit un pas et, étendant la main par un geste de commandement:

—Ne tire pas, ordonna-t-il.

—Ma foi! murmura Cayou, ç'aurait pas été un grand dégât, des bêtes pareilles! C'est pas toujours des créatures du bon Dieu.

Harnave haussa les épaules.

—Au fait, si tout peut se passer sans bruit, cela vaut mieux. On ne doit pas visiter le trésor tous les jours, et on s'apercevrait tout de suite de la mort de ces monstres. Seulement, ajouta-t-il en s'adressant aux hommes, prenez bien garde à la chaîne.

La bande s'engouffra dans le dernier corridor, soulevant les draperies.

Ils étaient dans la pagode.

—Par ici, matelots, dit à voix basse Harnave, en conduisant ses hommes du côté de l'or. Tenez, voyez et faites vite, chacun sa charge.

Bretons et Yankees ne se le firent pas répéter deux fois. Ils se ruèrent sur les sacoches et sur les lingots.

Yelah était toujours évanouie aux pieds de la statue de Vichnou.

Calveyrac, voyant cette femme étendue, alla à elle.

Il avait deviné....

—Pauvre fille! murmura-t-il, pauvre

Et il essuya une larme.

Puis, s'adressant à Harnave, il ajouta à mi-voix:

—J'espère que tu ne vas pas l'abandonner une seconde fois?

—Allons, bon! réplique Harnave, qui était déjà occupé à un bahut, encore des attendrissements bêtes. Songe à Alice et fais ta part.

—Mais, dit Calveyrac, il faut la sauver. Il est sûr qu'on la tuera.... si c'est elle....

Un bruit inattendu ne le laissa pas achever.

Ce furent d'abord deux plaintes rauques, sourdes, qui se transformèrent bientôt, en montant et en croissant, en deux hurlements formidables et sinistres.

—Qu'est-ce que c'est que ça? dit Calveyrac.

—Tonnerre de Brest! dit Harnave, ce sont les tigres qui sont enchaînés et qui nous sentent. Vite! Vite!

Les servantes et les bayadères, réveillées en sursaut, s'étaient jetées contre la porte de leur dortoir, et, la trouvant fermée, commençaient elles aussi, à pousser des cris d'effroi et d'appel.

Seuls, les perpikas ronflaient comme des tuyaux d'orgue.

La voix de Thang et de Thag couvrait ces cris. Les hurlements des deux fauves se succédaient plus stridents et plus aigus. Les félins, mordant leurs chaînes, faisant des efforts désespérés pour les briser, arrivaient au paroxysme de la rage.

On heurta violemment aux grandes portes de la pagode.

Ce qu'ignorait Harnave, ce qu'il n'avait pu prévoir, c'est que, sur les ordres de Myarine, des fakirs veillaient chaque nuit sous le mandapam.

—Heureusement, se dit le pirate, en continuant à dévaliser les bahuts, c'est moi-même qui les ai bouclés.

Il s'adressa à Calveyrac:

—Allons, dépêche! Puis se dirigeant vers la statue de Vichnou, il lui lança à la volée deux ou trois sacs de diamants. Il en avait bourré sa vareuse. Serré à la taille par sa ceinture rouge, il s'en était rempli les poches. Ce n'était plus qu'un sac de diamants fait homme.

Il lui fallait franchir le corps d'Yelah pour parvenir au socle. Au moment où il se glissait et saisissait le pied de la statue un formidable coup de gong couvrit les cris des femmes et les hurlements des fauves.

Sous chaque mandapam; à l'entrée de de chaque pagode, se trouve un énorme tam-tam en bronze.

Les fakirs le faisaient sonner, ils appelaient au secours. C'était leur cloche d'alarme.

Au coup de gong, Cayou avait répondu par un:

—Voilà, patron!

Puis, s'adressant aux Bretons:

—Je crois, dit-il, qu'ils demandent le portier. Ils sont drôles, les English; ils s'imaginent qu'on va leur ouvrir!

Les coups de gong se succédaient comme le glas d'un étrange tocsin.

Harnave était parvenu à grimper à la statue de Vichnou. Une énergie farouche décuplait ses forces. Il s'enroulait comme un serpent autour des membres glissants de l'idole. En s'allongeant il parvint à la main droite du dieu.

Il touchait au diamant rouge.

Un coup de pistolet retentit, et une balle vint s'aplatir contre un des sacs de diamants dont il avait bourré sa vareuse.

C'était Myarine.

Le chef des Poudjarys venait d'entrer par une des cryptes. Il était seul.

—Sans ces diamants, dit à haute voix Harnave, j'étais nettoyé.

Puis, sans perdre la tête, il enleva le capuchon de cuir, et, d'un violent effort, il arracha l'étoile de Telhé-Swany et la cacha dans sa vareuse.

Le diamant rouge était à lui.

Cela fait, il se suspendit par les mains au bras de Vichnou et tomba sur ses pieds comme un chat, au moment où Calveyrac, le sabre haut, commandait d'une voix ferme:

—En retraite!

Au même instant, Myarine hurlait:

—Hors d'ici! maudits chiens, bêtes puantes! hors d'ici, voleurs!

Une nouvelle détonation se fit entendre, puis une autre. Harnave venait de tirer sur Myarine et l'avait manqué. Ce chef de Poudjarys avait riposté d'un second coup de revolver dont la balle, comme la première, alla s'aplatir sur les diamants.

—Feu! cria Harnave, feu sur cet homme!

Myarine disparut derrière un pilier.

—Allons! dit Cayou en sortant de la chapelle aux lingots, ça va chauffer. J'ai assez de roupies comme ça dans ma ceinture. Si je ne suis pas tué, ma pauvre mère en aura pour le restant de ses jours à pouvoir se chauffer à l'aise.

Les Yankees s'obstinaient à se bourrer de lingots; leurs sacs, lourdement chargés, les embarrassaient.

Myarine, comprenant que la partie n'était pas égale, se cacha derrière un pilier en se repliant.

Quatre ou cinq coups de sifflet le manquèrent, les balles sifflaient à ses oreilles. Il bondit, et alla détacher Thang et Thag.

Cela fait, passant derrière la colonnade et protégé par l'ombre, car les bas-côtés de la pagode étaient dans l'obscurité, il franchit en courant les salles rectangulaires et ouvrit les lourdes portes de bronze.

Sept ou huit fakirs se ruèrent dans l'intérieur en poussant des hurlements de bêtes fauves.

Cayou ne s'était pas trompé, ça allait chauffer.

Sur un signe de leur chef, ils s'élancèrent dans une des cryptes et en revinrent avec des armes.

Myarine, homme de précaution, avait accumulé dans cet endroit, cachés sous les draperies, des fusils, des pistolets, des criks de toutes les formes, tout un arsenal.

La lutte s'organisait.

Harnave, déjà dans le couloir, criait de toute la force de ses poumons:

—En retraite! en retraite! sauve qui peut!

Les matelots, embarrassés par les lingots, se mouvaient difficilement. Ils avaient pris leur pleine charge d'or et ils se trouvaient paralysés au moment même où ils auraient eu besoin de toute leur adresse et de toutes leurs forces.

Thang et Thag avaient franchi, d'un bond, la distance qui les séparait de Yelha. Les deux panthères flairaient et léchaient le visage de leur maîtresse, toujours étendue aux pieds de Vichnou.

Voyant l'inutilité de leurs efforts pour rappeler la brahmine à la vie, les deux fauves s'élancèrent sur les envahisseurs par l'une des cryptes. Myarine les appelait, les encourageant de la voix et du geste.

Une fusillade furieuse commença de crépiter sous la nef de la pagode. Le dôme répercutant les détonations, les hurlements des fakirs, la fumée de la poudre aveuglant les combattants, tout donnait à cette lutte furieuse un aspect féroce et étrange.

XXXIII

LA FUITE.

Les matelots de la *Mouette* n'avaient pas perdu de temps. Renversant des bahuts, des trépieds, des tables, tout ce qui leur tombait sous la main, ils avaient instantanément organisé une barricade. Mais les brahmes, nombreux, serrés, arrivaient à tout instant, et les matelots sentaient qu'ils ne pouvaient longtemps tenir et que leur frêle obstacle allait être vivement enlevé par les fakirs, qui, comme d'énormes serpents, rampaient à plat ventre pour y arriver.

Thag avait été atteinte d'une balle par Conétio, après avoir ouvert la gorge à un Yankee.

Se sentant mourir, la panthère se traîna jusqu'auprès du corps de sa maîtresse. Thang y était déjà.

Les deux tigres râlaient aux pieds de la brahmine.

Calveyrac, mû par le dévouement, s'était avancé pour relever Yelah.

Ce fut lui que Thang aperçut le premier, ce fut lui qu'il chargea.

Mais Cayou avait tout vu. Et le brave Breton s'était élancé, lui aussi.

Ce fut donc lui que le bond de Thang heurta. Cayou reçut un coup de griffe qui lui laboura l'épaule. Le choc fut tellement rude, que le solide matelot fléchit. Mais, en même temps qu'il s'était jeté en avant, sa hache d'abordage agissait, et au moment où la griffe de Thang lui déchirait l'épaule, Cayou faisait un saut en arrière, et, d'un revers de son arme terrible, ouvrait le crâne de la panthère.

—Je disais bien aussi tout de même,—dit-il par manière de conclusion—que c'est mauvais comme tout, ces bêtes-là.

Calveyrac s'était rendu compte du dévouement de son matelot.

Les instants étaient précieux; cependant il lui prit la main, en lui disant d'une voix émue:

—Merci, Cayou.

Le Breton répondit par un signe de tête. Un fakir le visait, Cayou épaula, le fakir tomba.

Soudain, la voix de Myarine cria, tonnante:

—Fermez les portes! Fermez tout!

—En retraite, mille tonnerres! rugit Harnave. Par ici! par ici!

—En retraite! répéta Calveyrac. Repliez-vous en bon ordre, un à un.

—Alors, filez d'abord, capitaine, dit Cayou. Et vous, les autres, décarrez par pelotons de un.

—Non! non! réplique Calveyrac, en cassant la tête à deux fakirs qui venaient à leur tour de sauter par dessus les bahuts. Je commande ici! Je dois partir le dernier! Allons, garçons, hardi-là!

—Démon! cria une voix en anglais.

Un crik, lancé d'une main sûre, venait d'atteindre Will Bobey à la poitrine. Le Yankee tomba entraîné par sa lourde charge en poussant le juron entendu. Il rendit l'âme avec un flot de sang noir.

Quatre matelots étaient déjà tombés.

—En retraite! commanda encore une fois Calveyrac.

On obéit. Un à un les marins, tout en exécutant une fusillade furieuse, car leurs rifles à répétition leur donnaient un immense avantage, se repliaient vers la crypte et un à un s'y engouffraient.

Bientôt Calveyrac et Cayou se trouvèrent dans la crypte, où Kergaz les avait précédés.

Il était temps.

Les brahmes et les fakirs venaient de franchir la barricade et se précipitaient à leur poursuite dans le souterrain.

On entendait cependant leurs hurlements, et des coups de feu, heureusement tirés trop haut, firent pleuvoir une grêle de pierres sur la tête des fugitifs.

Ils allaient atteindre la salle des magots, quand un bruit effroyable éclata.

Un des matelots, dans sa précipitation, s'était embarrassé les pieds dans la chaîne. Le gnome, sentant la secousse, avait allongé un bras énorme, terrible, il avait happé le matelot au passage, et tous les deux se roulaient en mordant.

Les autres monstres tiraillés, abandonnant leurs pankas, s'étaient dressés sur leurs socles, raidissant la chaîne, et à coups de la pioche qu'ils avaient toujours à leur portée, ils éventraient la voûte qui recouvrait la source d'eau chaude.

Telle était, en cas d'attaque, en cas de surprise, leur mystérieuse et terrible consigne.

L'eau bouillante fit irruption dans le souterrain. La voûte s'écroulait avec fracas.

Kergaz, Cayou et Calveyrac, légèrement échaudés, continuaient leur course folle, guidés par les cris de leurs compagnons, qui les avaient précédés. A bout d'haleine, ils s'arrêtèrent étonnés de ne point sentir l'eau bouillante leur mordre les jambes, surpris aussi de ne plus recevoir de coups de feu, de ne plus entendre les hurlements des fakirs.

Rien. Un silence de mort.

La voûte, en s'écroulant, avait formé obstacle. Un mur s'élevait entre les fugitifs et les Indous.

Ce qui restait de l'équipage de la *Mouette* était sauvé.

—Ah ben! capitaine, fit Cayou en s'épongeant à la sortie du souterrain, une bonne action n'est jamais perdue. Vous avez eu joliment raison d'empêcher Will Bobey—que Dieu ait son âme!—de tirer sur les magots. Sans cela, je ne sais pas si nous étions rincés dans le corridor.

On fit l'appel vivement. Il manquait six hommes.

Déjà remonté à bord par les chaînes de l'avant, l'équipage se mit à la manœuvre. Harnave les avait précédés.

—Il faut partir! dit-il. J'avais pourtant bon marchand sous la main. Mais la vie d'abord.

La cheminée toussa, l'hélice tournait d'une façon furieuse, et bientôt la *Mouette* se perdit à l'horizon dans la brume du matin.

Les fakirs, arrêtés par l'éboulement, s'étaient réfugiés vers la pagode, refoulés par l'eau bouillante.

Les pirates leur échappaient.

Il ne leur restait plus qu'une vengeance à accomplir.

Peu à peu la fumée se dissipait. Sur les cadres de Myarine, on ... les ... véiakous.

Le chef des Poudjarys put alors se rendre compte du dégât, du pillage, du sacrilège.

La pagode souillée, le trésor saccagé, le diamant rouge enlevé.

Mais Yelah restait du moins elle!

La brahmine avait repris ses sens. Accroupie aux pieds de la statue, les ongles dans ses cheveux qu'elle tordait dans son désespoir, elle se sentait mourir de douleur et de honte.

Elle appelait la mort et la trouvait lente à venir....

Un brasier s'allumait au milieu du sanctuaire.

Deux fakirs s'avancèrent et, saisissant la prêtresse, l'approchèrent des charbons.

Mais Myarne s'élança.

Il lui mit une main sur la tête et, regardant fixement Yelah:

—Arrêtez, cria-t-il, poudjarys, brahmes et fakirs, Yelah est sacrée!!!

Un murmure se fit entendre. Il fallait au moins une victime.

Myarine reprit d'une voix tonnante:

—Elle porte dans ses flancs le vengeur!!!

XXXIV

UNE LECTURE INTERESSANTE.

Au sud de Madagascar, protégée par le cap de Sainte-Marie, se trouve une petite anse au fond de laquelle une compagnie anglaise a établi un dépôt de charbon. Les caboteurs y font parfois escale, mais on n'y rencontre jamais que des navires de faible tonnage.

C'est là que la *Mouette* vint mouiller dix jours après le pillage de Telhé-Swany.

La *Mouette* ne se nommait plus la *Mouette*. Désormais, elle s'appelait l'*Alice*, une idée d'Harnave. L'*Alice* ne ressemblait guère à ce qu'elle était jadis; ses luisantes peintures avaient été grattées, salies; ses bas mâts coupés et hachés. Bref, elle n'était plus la même.

(*A continuer.*)